



Carence Ehpad pour etat des lieux de sortie

Par **stepanoff**, le **28/01/2019** à **11:26**

bonjour, Une parente âgée quitte un EHPAD pour aller dans un autre et j'ai donné rendez-vous au régisseur pour établir l'état des lieux de sortie, une fois la chambre libérée. Or le jour du rendez-vous, l'administration de l'EHPAD m'informe qu'il est absent pour toute la journée et il n'y a personne de disponible pour établir cette formalité à sa place. Ayant parcouru 50 kilomètres pour être présent lors de l'état des lieux de sortie, qu'est-ce que je peux faire ? 1) Peuvent-ils m'obliger à revenir un autre jour ? 2) est-il déconseillé d'accepter un état des lieux sans ma présence ? 3) Peuvent-ils facturer (comme c'est écrit dans le contrat d'hébergement) jusqu'à la date effective de l'établissement de l'état des lieux de sortie ? 4) Et quid du dépôt de garantie qu'ils ne veulent pas restituer ?